

Munissez-vous de la **CARTE D'ACCÈS** aux déchèteries du Pays Loudunais

Dès septembre 2017

LOUDUN-MESSEMÉ

LES TROIS-MOUTIERS

MONT-SUR-GUESNES

SAINT-CLAIR

LA GRIMAUDIÈRE



Demandez-la dès maintenant
Ouverture des inscriptions sur
www.pays-loudunais.fr

2, rue de la Fontaine d'Adam BP 30 004
86200 Loudun - 05 49 22 54 02
pole-dechets@pays-loudunais.fr

Pôle Déchets Ménagers
Communauté de communes
du Pays Loudunais

➔ Comment se procurer votre carte d'accès ?



Remplissez le formulaire sur www.pays-loudunais.fr rubrique « Trier ses déchets », en joignant un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Vous n'avez pas la possibilité d'effectuer cette démarche en ligne ? Vous pouvez vous présenter avec votre justificatif de domicile au siège de la Communauté de communes ou lors d'une permanence de notre agent en déchèterie.

➔ Comment l'utiliser ?



Dès septembre 2017, munissez-vous de votre carte d'accès.

Il faudra **obligatoirement la présenter à votre arrivée** au gardien de la déchèterie ou à la borne de la barrière avant tout déchargement.

La carte donne accès aux 5 déchèteries du Pays Loudunais, gratuitement pour les particuliers (limité à 4m³ par jour et 2m³ pour les gravats).

La première carte d'accès est gratuite.



➔ Pourquoi modifier les modalités d'accès ?

➤➤➤ Pour améliorer la fluidité et sécuriser les dépôts

En régulant le nombre de véhicules présents simultanément sur le quai de dépôt.

➤➤➤ Pour maîtriser les coûts

En réservant l'accès aux habitants du Pays Loudunais.

➤➤➤ Pour mieux accompagner les usagers

Les gardiens seront plus disponibles pour accompagner et orienter le geste de tri.

➤➤➤ Pour optimiser notre gestion interne

Cette gestion informatisée permet d'optimiser la facturation des dépôts des professionnels.



➔ Je suis un professionnel

Que vous soyez une entreprise, un artisan, un agriculteur, un auto-entrepreneur, une association avec activités tarifées, demandez votre carte « Professionnels » pour vos déchets assimilés.

Les administrations et les établissements scolaires doivent également se doter d'une carte d'accès.

La première carte d'accès est gratuite.

Les dépôts des professionnels sont soumis à conditions, rendez-vous sur : www.pays-loudunais.fr - rubrique « Trier ses déchets ».

